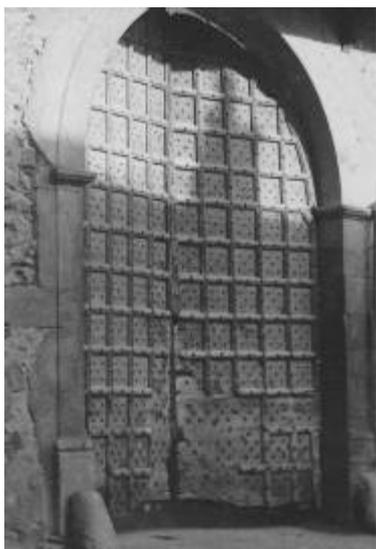


La g@zette

du Valbonnais

N° 95 – Novembre 2015

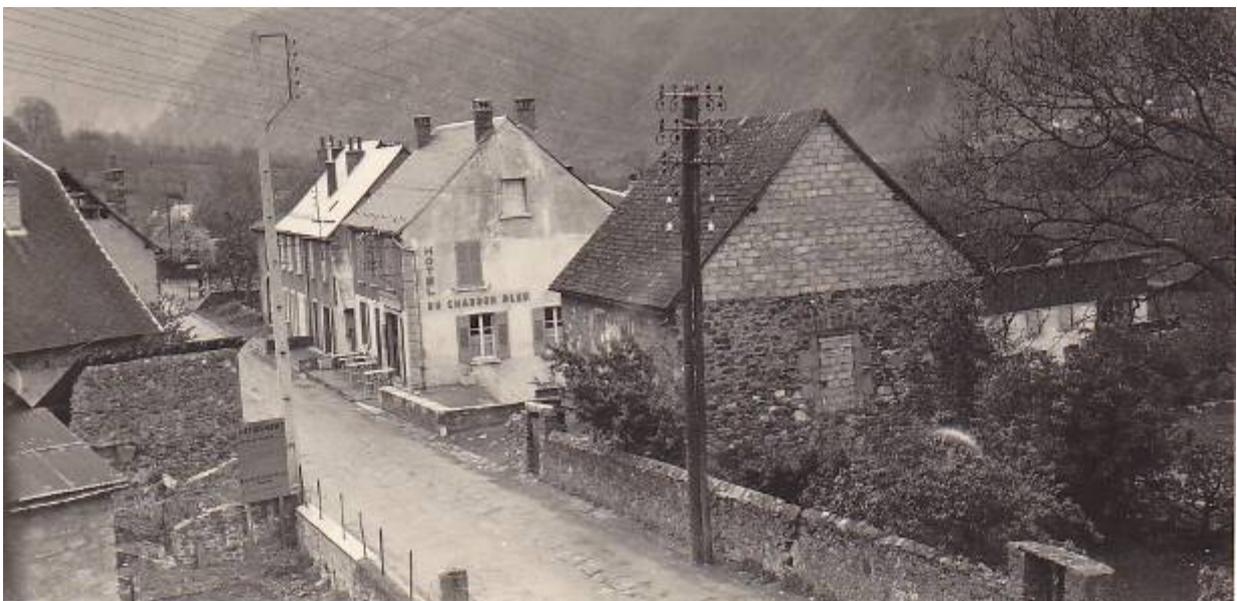
Un tour du Vieux Village de Valbonnais



Le quartier du Sauzet

Notre balade dans le vieux village de Valbonnais débute devant le portail clouté de la maison de maître dite " Champollion " dans le quartier du Sauzet. [La G@zette du Valbonnais N° 51] Ancien berceau de la branche cadette des Alleman, cette bâtisse a été la propriété de l'épouse du Prince de Sozet, qui aurait laissé son nom au quartier : Ennemond François de La Coste, conseiller du Roy, sous Louis XV, et Président à mortier au Parlement du Dauphiné. En 1752, cette maison et ses dépendances sont vendues à Jean Baptiste Bernard, notaire royal à Valbonnais.

Au siècle suivant, une famille Champollion-Lanaute, vient de Valjouffrey s'y installer (Maison dite Champollion). Au lendemain de la première guerre mondiale, la partie orientale du bâtiment est louée à l'administration des Postes et Télégraphes, jusqu'à la construction de la nouvelle poste en 1965.



Prendre le canal qui *s'échappe* entre les jardins, le jeu de cache-cache de notre enfance. Sous la mairie, construite en 1860, quittez sur la droite le canal et empruntez brièvement la rue du chat sourd [La G@zette du Valbonnais N° 35] qui grimpe vers les Nicolaux.

Une maison forte avec tour et sa licorne

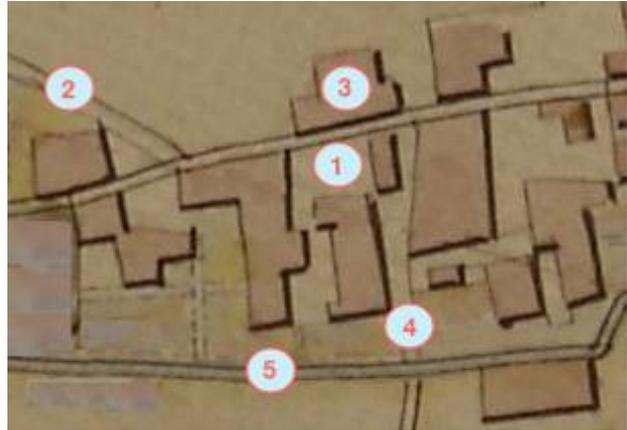


J'inspire encore de nos jours les artistes locaux. Finir en logo serait la consécration suprême !



Jeanne de Cassard, veuve d'Antoine de Marrel, légataire de la coseigneurie de Valbonnais, portait *d'Azur à la licorne passant d'argent*. Cette créature chimérique légendaire, de couleur blanche, figurant à ses armes, est sculptée au fronton du porche de l'ancienne maison forte. Au début du XVI^e siècle, elle était le siège du notariat et du greffe de Valbonnais. Cette demeure pittoresque aurait même abrité la gendarmerie... [La G@zette du Valbonnais N°55]
Notre jeu de cache-cache devient-il une partie de gendarmes et de voleurs ? Il faut maintenant *escamper* et dégringoler vers notre canal salvateur, pour échapper à la maréchaussée et ses trois geôles. Au bout du canal de mon enfance, un chemin creux (*via croce*, Vie Close) et encore une gendarmerie, à gauche en descendant vers le cimetière.

Le carré magique sur la place du Marché



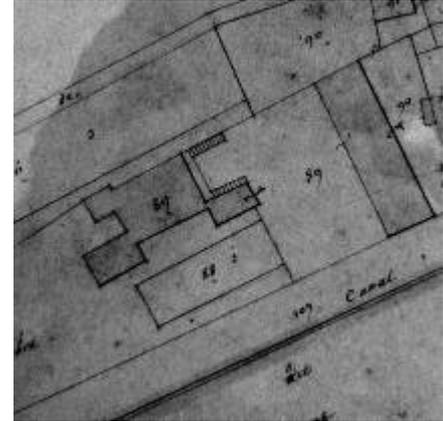
Au XV^e siècle, le quartier du Marché était encore nommé *Marechantz* (marécage). Sur la place publique, appelée place du Marché ①, était une croix où l'on attachait parfois quelques maraudeurs pour les exposer aux quolibets des paroissiens à la sortie de la messe. Ces Valbonnetins descendaient, en effet, le chemin ② de l'ancien cimetière des Nicolos. Au nord de cette place où se trouvaient la croix et une fontaine, sur une belle maison ③, le carré magique [La g@zette du Valbonnais N° 76 à 82 et 87] osait défier la loi morale et divine avec son N inversé.

Je redescends à cloche-pied la Vie Close ④, poussant devant moi un « palet » dans les cases magiques du jeu de marelle : le ciel, la terre...et reprends à droite, sous Pistoulou, l'ancien rétameur, le canal ⑤ enfoui aux pieds des murs soutenant les jardins. Un petit écolier, alternant les travaux des champs et son art du pousse-cailloux, y recherchait la petite machine hydraulique de la forge de Gustin Brunet, sous le regard inquisiteur de l'église Saint Pierre.

Le quartier des Palets



L'église actuelle de Valbonnais, la troisième de son histoire, est consacrée le 17 août 1865 par Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble. Son édification sur un sol mouvant et très pentu, terminée en 1868, imposera de lourds travaux de restauration de 1899 à 1900. [La G@zette du Valbonnais N° 74]. A côté de l'église, le nouveau presbytère, construit de 1897 à 1899, remplace la vieille cure, sise aux Nicoloux. [La G@zette du Valbonnais N°75]



A l'entrée ouest du village, en contrebas de la maison forte avec tours des Nicolos, se trouve le château de Valbonnais, reconstruit en 1608 par Pierre de Poligny, baron de Valbonnais. Son plus illustre propriétaire, Jean-Pierre Moret de Bourchenu (1651-1730), premier président de la chambre des comptes du Dauphiné, qui s'est toujours glorifié de ses relations de parenté avec deux branches des Alleman, lui apporta d'importantes modifications, supprimant l'ancienne tour, pour une symétrie des deux ailes du corps principal. Baron puis Marquis, l'historien du Dauphiné qui deviendra célèbre sous le nom de "Valbonnais", aimait s'entourer d'artistes, de musiciens et de savants. Dès les premières chaleurs de l'été, le Marquis quittait son hôtel particulier grenoblois, pour retrouver le calme et la fraîcheur de Valbonnais. Le vers de Juvénal traduit bien cette migration saisonnière : ESQUILIAS A FERVENTI MIGRARE SUBURRA. Spécialiste des poètes satiriques latins, il le fit donc graver au-dessus d'une porte... En 1932, Charles Freynet acquit le château de Valbonnais. Il aimait l'histoire et écrivit deux ouvrages sur les Alleman de Valbonnais.

Pour découvrir l'importance du site historique des Nicolos dans ce tour du vieux Valbonnais, il faut monter le chemin qui nous rappelle le nom du quartier (quartier des Palets) En étymologisant un peu, vous découvrirez peut-être un mot de vieux français, *palet*, *palais*, désignant un endroit marécageux. Au XIII^e siècle, « *subtus Paletas* » c'est-à-dire « *au-dessous des Palets* » nous oriente plutôt vers un dérivé du bas latin *palata* : enceinte de pieux de défense.

L'association **Patrimoine et Paysages de Valbonnais** a présenté aux élus municipaux son projet de "Tour du village" où s'exprime toute la richesse de notre histoire locale et patrimoniale. A cette occasion, l'auteur de La G@zette du Valbonnais a joué le rôle du guide conférencier. Le déplacement du carré magique, sur le site historique des Nicolos, est préconisé par l'association. Elle a demandé à Christian Beaume de réveiller les fantômes de ce haut lieu (l'ancien prieuré, l'église des Nicolos et son clocher penché, la maison forte des Aynard et sa tour de 28 m de haut...) grâce à la magie de ses dessins et à une gravure de Victor Cassien, datant de 1839.

Le règlement de 1808 pour la police des eaux du canal d'arrosage (suite)

ART. XI. Les jours que les syndics indiqueront aux propriétaires pour réparer les canaux et les repurger ou agrandir, seront affichés aux places publiques de Valbonnais et d'Entraigues, afin que chacun puisse satisfaire à sa tâche. Deux des syndics seront toujours présents, aux jours indiqués, pour ordonner et conduire les travaux d'une manière convenable, n'y admettre que des personnes en état de travailler, renvoyer celles qui n'auront pas cette capacité. Ils tiendront état exact des journées que chaque intéressé fournira, lequel sera déposé pendant huitaine après, chez le plus ancien des syndics, afin que chacun puisse s'assurer si aucune journée n'a été omise d'y être portée, en sorte que personne ne soit lésé; et la présence des deux syndics leur tiendra lieu, à chacun, d'une journée et demie de travail par chaque jour d'assistance, en diminution de leur contingent à fournir auxdits travaux.

ART. XII. Lorsqu'il s'agira de faire faire de grosses réparations en murs de soutènement, pavés, chéneaux, vannes et autres ouvrages d'art dont la dépense excédera cent cinquante francs, les syndics en dresseront le devis estimatif, l'afficheront pendant le délai de huit jours, afin que chaque intéressé puisse en prendre connaissance et faire les observations qu'il jugera convenables. Ils en donneront ensuite l'adjudication devant M. le Maire de la commune de Valbonnais, à jour fixe annoncé par affiches publiques. Pour l'acquittement du montant de cette adjudication, les frais qu'elle peut entraîner, ensemble toutes les autres dépenses seront supportées par les propriétaires des immeubles soumis à l'arrosage sans exception, et ce, au *pro rata* de ce que chacun d'eux possède suivant sa contenance; et à cet effet, les syndics fixeront leur cote-part, par un rôle qu'ils dresseront, lequel sera exécutoire.

ART. XIII. Les syndics nommeront, au commencement de chaque année, le conducteur de l'eau d'arrosage, vulgairement appelé béalier; ils fixeront son salaire annuel, pourvoiront à son paiement.

ART. XIV. Les syndics feront l'état de répartition de toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires du canal principal et de ses embranchemens, ensemble du montant du salaire annuel du conducteur de l'eau, ainsi que des autres menues dépenses, le tout quoi sera exigé par le trésorier qui sera par eux élu. Celui-ci fera ensuite les payemens aux parties prenantes, sur les mandats qui seront tirés sur lui et signés au moins par deux des syndics. Il sera alloué annuellement au trésorier, pour sa dépense, cinq centimes par franc pour l'indemniser de ses peines; il lui sera de plus alloué ses frais de transport chez M. le Juge de paix pour contraindre les contribuables en retard au paiement, sauf à les répéter contre eux.

ART. XV. Le conducteur de l'eau fera arroser toutes les propriétés en prairies l'une après l'autre, et par tour successivement, sans aucune préférence ni dévancement d'une propriété à l'autre, à peine de douze francs d'amende payables entre les mains du trésorier ou retenus sur son salaire.

ART. XVI. Les chanvres, pommes-de-terre, prairies nouvelles artificielles, trémois, bleds et autres récoltes qui auront besoin d'être arrosées, le seront par une tournée séparée et spéciale indiquée par les syndics pour ces sortes de récoltes, de même successivement par tour, sans préférence, de la même manière qu'en l'article précédent, sous les mêmes peines contre le conducteur de l'eau, en cas de contravention de sa part.

Le rôle du conducteur de l'eau, le béalier, était primordial dans le paysage agraire de ce début du XIX^e siècle, émaillé de cultures de chanvre, trémois, bleds... Une nostalgie lancinante exacerbée par la disparition brutale d'Aimé Baret, mon conscrit, président de l'Association Syndicale Autorisée de La Marsane, chargée de l'entretien du canal des Moines. (à suivre)